



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

DÉCEMBRE 2023

Edito 



L'année 2023 s'achève, et cette fin d'année est encore une fois marquée par un conflit, entre Israël et le Hamas. Géographiquement éloigné de nous, il n'en demeure pas moins que notre pays en connaît des échos. De nombreux actes antisémites ont été commis depuis le début de ces affrontements. Ne laissons pas le racisme grandir autour de nous, faisons tout pour entretenir notre vivre ensemble malgré nos différences.

Victor Hugo disait :
«Serrons-nous tous autour de la République (...)
C'est par la fraternité qu'on sauve la liberté »

Cette fraternité que l'on retrouve dans les actions de nos associations venant en aide aux plus démunis, aux malades. Depuis plusieurs décennies, notre commune a su être lieu d'accueil pour les familles déplacées. HÉNANBIHEN est riche de cet esprit de solidarité.

Le samedi 2 décembre a eu lieu le Téléthon. Nous avons pu participer aux nombreuses activités pour soutenir la recherche scientifique sur les maladies rares et passer de bons moments tous ensemble.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Catherine CORDON, adjointe.

L'an deux mil vingt-trois, le 23 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 17 octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. LEBRET Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, Mme ABBE Jacqueline, M. CHMIELEWSKI Ludovic, M. CRINON Yves, M. MEFFRE Régis, M. MEHOUS Gwenaël.

Étaient excusés : Mme THEVENIN Eliane pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. MENARD Alexis pouvoir à M. MEFFRE Régis

- **Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré en 2012 pour accompagner la réforme sur la Taxe Professionnelle et corriger les inégalités de ressources entre les collectivités. Il s'agit de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées.

En 2023, l'ensemble intercommunal de Lamballe Terre & Mer et de ses 38 communes est bénéficiaire de ce dispositif pour un montant de **2 047 423 €**. La répartition du FPIC est fixée selon les modalités suivantes :

- Le partage de l'enveloppe de l'ensemble intercommunal à 50% pour Lamballe Terre et & Mer(1 023 711€) et 50% pour les communes (enveloppe communale de 1 023 712 €) ;
- La répartition de l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :
Sous-enveloppe 1 : attribution à chaque commune d'un montant égal au montant de FPIC perçu en 2016 (montant 2016, soit 777 450 €),
Sous-enveloppe 2 (246 262 €) : répartie au prorata du poids de chaque commune tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours.

Cette répartition correspond à la répartition dite « dérogatoire libre » et son approbation est soumise au vote à l'unanimité des suffrages exprimés du Conseil communautaire. A défaut d'approbation à l'unanimité du conseil communautaire, mais par au moins la majorité des 2/3, l'ensemble des conseils municipaux devront se prononcer favorablement sur la répartition « dérogatoire libre » dans un délai de deux mois suivant la délibération de la communauté. En l'absence de ces conditions d'approbation, c'est la répartition de « droit commun » qui s'applique.

Le conseil municipal est invité à son tour à se prononcer sur ladite répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (11 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION) **approuve** la répartition dérogatoire libre du FPIC 2023 et **autorise** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

- **Motion de soutien aux EHPAD**

Le Conseil communautaire apporte son soutien au Collectif des Maires mobilisés face aux difficultés rencontrées par tous les EHPAD, en termes de manque de moyens financiers et humains.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires des Côtes d'Armor, à les soutenir en adoptant la motion, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres. Nous sommes tous concernés, car c'est l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), **apporte** son soutien au Collectif des Maires mobilisés face aux difficultés des EHPAD, **alerte** sur la situation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, qui rencontrent les mêmes difficultés et **transmet** la présente motion à la Mairie de la Roche Jaudy, qui centralise les délibérations de soutien.

- **Financement études préalables de faisabilité de projet santé sur la commune de Matignon**

Objectif : lutter contre la désertification médicale et consolider l'offre de soins, accroître l'attractivité du territoire.

Dans la continuité des rencontres intercommunales, sur la création d'une maison de santé de secteur, réunissant les élus, les professionnels de santé et l'ARS, on sollicite notre engagement sur le financement d'une étude préalable de faisabilité du projet.

Le coût restant à charge pour l'ensemble des communes participantes est de 5600 € environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) **s'engage** à verser la part revenant à la Commune pour financer les études préalables de faisabilité du projet de santé, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Dans de précédentes paroles, nous avons attiré l'attention sur l'intérêt pour tous les habitants de connaître **les échanges lors des conseils municipaux**, entre les conseillers, les adjoints et le Maire. Comme ces échanges **sont repris dans le procès-verbal** (mais pas dans le compte-rendu), nous avons demandé à de multiples reprises qu'il soit affiché à l'entrée de la salle des fêtes, comme sous les mandats précédents.

Aujourd'hui, s'il est à nouveau consultable, malheureusement, il n'est possible de le faire qu'en se rendant à l'accueil de la mairie et aux heures d'ouverture de cette dernière. Ceci ne correspond pas à ce que **l'exécutif revendiquait** dans son édito d'avril 2023 « nous avons à cœur de transmettre les informations dans une **transparence et dans un esprit de vérité.** »

Nous demandons que le procès-verbal soit consultable sur le tableau d'affichage extérieur et comme la réglementation l'oblige publiée **sur le site internet** de la commune **pour obtenir cette transparence** et permettre à tous, de mieux comprendre certains votes, certaines décisions prises, et les différents échanges, lors des conseils municipaux.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année !

Alexis MENARD, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUAS, élus de la minorité.

~ PLAN LOCAL D'URBANISME ~

Le PLU, où en est-on ? : La phase diagnostic

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Hénanbihen, assistée par le bureau d'études OUEST AM', a débuté la phase diagnostic en septembre 2023.

Le diagnostic territorial et l'Etat Initial de l'Environnement s'appuient sur l'analyse des atouts et contraintes du territoire au regard des données démographiques, des activités économiques, des déplacements, des paysages, des risques, des milieux naturels... Ces constats permettront de définir les enjeux en termes d'aménagement qui orienteront les choix pour le développement futur.

Pour mener à bien ce diagnostic, une première journée de rencontre entre le bureau d'études et les membres de la commission PLU a eu lieu le 07 septembre 2023. Au cours de la matinée, le bureau d'études a présenté aux élus les **évolutions récentes du code de l'urbanisme, les éléments de cadrage à l'échelle supra communale**, la méthodologie de travail et le calendrier et la procédure de révision du PLU. L'après-midi a été consacrée à une visite du territoire qui a permis d'échanger sur les principaux enjeux de développement sur la commune.

Cette journée a permis au bureau d'études en charge du PLU de récolter des données et informations précises à travers la connaissance du territoire des élus de Hénanbihen. Ces éléments, corrélés aux données géographiques, statistiques, historiques... ainsi qu'à la tenue de plusieurs ateliers de travail sur des thématiques spécifiques avec la commission PLU vont permettre d'enrichir et finaliser le diagnostic territorial du territoire.

L'inventaire des bâtiments dans l'espace rural :

Afin d'encadrer l'évolution des constructions traditionnelles au sein de l'espace rural, la loi permet le changement de destination d'ancien bâtiment agricole de changer de destination, notamment vers de l'habitat. **Cet inventaire se déroulera début janvier** suivant un certain nombre de critères définis par la CDPENAF (commission départementale pour la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers) tels que l'intérêt architectural ou patrimonial, l'emprise au sol, la localisation à plus de 100 mètres d'un bâtiment agricole, le bon état du bâtiment... Les bâtiments ainsi identifiés seront inscrits dans le PLU et pourront faire l'objet d'un changement de destination à vocation habitat si le propriétaire du bâtiment le souhaite.

Phase diagnostic, et après ?

Ce diagnostic va permettre de définir les enjeux en termes d'aménagement pour la commune sur lesquels s'appuie la construction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** du territoire. Ce PADD constitue la colonne vertébrale du PLU, c'est-à-dire qu'il détermine les grands choix communaux qui orienteront le développement de Hénanbihen pour les 10 prochaines années (quelle dynamique démographique envisager ? Ou accueillir les nouveaux habitants ? Quels équipements conforter ?). La phase de réalisation du PADD débutera au cours du mois de février 2024 et se terminera en septembre 2024. **La révision du PLU entrera ensuite dans sa phase réglementaire.** Cette phase consiste à traduire l'ensemble des orientations du projet de PLU à travers un règlement à la fois écrit et graphique. Ce règlement donne l'ensemble des règles de construction sur le territoire par secteur géographique. La phase réglementaire comprend aussi la réalisation des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** qui précisent les principes d'aménagement à respecter sur les secteurs d'urbanisation future de la commune.

Comment participer aux réflexions concernant la révision du PLU :

Nous rappelons que tous les habitants peuvent s'informer et apporter leur contribution à l'étude de la révision du PLU, faire part de leurs observations, de leurs éventuelles attentes ou préoccupations relatives au développement de la commune, et à la prise en compte de leur cadre de vie à travers plusieurs moyens :

La transmission d'observations ou de suggestions sur un registre mis à disposition du public en mairie,

Lors des réunions publiques qui se dérouleront aux étapes clés de la procédure de révision du PLU.

Des informations concernant l'avancement de la procédure vous seront régulièrement transmises par le biais de publications dans le présent bulletin municipal ou d'une exposition évolutive en mairie.

~ DU NOUVEAU DANS LA SALLE DU CERCLE ! ~



A l'écoute des associations, le Conseil Municipal a souhaité prendre l'initiative d'équiper la salle communale du Cercle d'un système de vidéo-projection pour l'animation de vos réunions. Vous êtes invités à passer à la mairie pour retirer la boîte de télécommandes.

~ ETAT CIVIL ~

Décès :

M. Joseph ROUXEL, né le 2 février 1930 à Hénanbihen, décédé le 18 octobre 2023 à Matignon.

Mme Marie-Hélène ROULLIER, née le 22 mars 1952 à Hénanbihen, décédée le 13 novembre 2023 à Saint-Brieuc.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

PD : permis de démolir

DP 02207623C0040 : Mme RAMBAUD Noëlla, création et modification d'ouvertures, 7 Les Ecoublières.

PC 02207622C0013 : SCI L'OISEAU BLEAU, construction d'un espace de vente, 2 place du Cercle.



~ MESSAGE DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH ~

"Cultiver le devoir de mémoire"



Le vendredi 10 novembre, la classe des CE s'est rendue au monument aux morts d'Hénanbihen pour apporter une réponse à la question : " Mais pourquoi le 11 novembre est-il un jour férié ?"

Tous les ans, le 11 novembre est férié. C'est à dire qu'il n'y a pas école (lorsque le 11 novembre tombe un lundi, mardi, jeudi ou vendredi) et que la plupart des adultes ne travaille pas.

Chaque année, c'est l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin à la première guerre mondiale.

Cette guerre, qui aura duré 4 ans, a fait beaucoup de morts, près de 9 millions de soldats dans toute la France.

Les élèves ont remarqué, à la lecture des noms des soldats morts pour la France, que certaines familles avaient parfois perdu plusieurs membres. Certains soldats portaient le même nom de famille que quelques élèves de la classe. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de chance de grandir et vivre dans un pays en paix. Il faut tout faire pour la préserver !

~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de décembre

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

06 décembre	Saint méloir des bois	2
13 décembre	Saint Pabu - Château de bien assis	2
20 décembre	Quévert chemin de l'étrat	2
27 décembre	Autour de La Bouillie	2
03 janvier	Créhen - Trégon	3

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

01 décembre	Sables d'Or -Les Hôpitaux	1
08 décembre	La Poterie	1
15 décembre	Saint Aaron	1
22 décembre	Saint Denoual	1
29 décembre	Fréhel - Le golf	1
05 janvier	Le Clos Noël	1

Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

le 10 décembre à Hénanbihen

12h30 : Hénanbihen USFF 2 / St-Aaron CS 1 (aller)
15h : Hénanbihen USFF 1/ Beaussais Rance FC1 (aller)

le 14 janvier 2024 à l'extérieur

12h30 : St-Cast Le Guildo ES 2 / Hénanbihen USFF 2 (aller)
15h00 : Evran stade 1 / Hénanbihen USFF 1 (aller)



Retour sur la 8 ème édition du Hénantrail

Merci à vous tous, car par votre aide et votre présence vous avez contribué à la réussite de cette journée !

Petit résumé de cette journée sportive :

14h : départ des 160 randonneurs pour les 2 circuits.

14h 30 : les 5 courses enfants et adolescents ont été appréciées : échauffement par deux coachs sportifs, médailles remises à l'arrivée sous chapiteau et goûter pour tous à l'arrivée. Cette année une « boom surprise » animée par Jules et Nino nos jeunes Dj locaux a plu aux 200 enfants présents.

16h 15 : départ des 310 coureurs de la course nature 8 km sous un nuage de couleurs. Animations au niveau du ravitaillement chez « AMC », dans le bois de Lorgerie par Dj Alex et à l'arrivée par Dj Jules et Jean Louis.

18h : départ du trail nocturne 16 km . Deux feux d'artifice, des sons et lumière, de nombreuses animations et 5 Dj's sur le parcours ont rythmé ce défi sportif. Mention spéciale à : l'équipe de Hénanwash pour ses nombreuses animations, aux pompiers de la caserne de notre commune, ainsi qu'aux jeunes de l'AJHA. Arrivée sous le chapiteau du cirque Gervais encouragée par le groupe de rock Curly. Soupe maison, huîtres pour compléter un ravitaillement digne de ce nom.

Les trophés "Hénantrail" fabriqués pour l'occasion par "Papillon et Colibri " d'Hénanbihen ont été remis aux premiers hommes et femmes de chaque course.



Bravo aux 1100 sportifs qui ont répondu cette année ! Avec un record de participants et un trail nocturne complet ! Nous remettons prochainement un don aux associations "Apel de l'école St Joseph" et "Luis le super héros " qui soutient les enfants atteints de trisomie 21.

Nous remercions vivement nos 150 bénévoles, nos sponsors et mécènes notamment les commerçants et artisans de la commune, les mairies de Ruca et d' Hénanbihen ainsi que leurs services techniques.

Encore une belle édition pour l'équipe de Hénantrail, association affiliée de l'école St Joseph qui vous donne rendez-vous pour la 9 ème édition le 23 novembre 2024 et qui se voudra encore pleine de surprises !

De cette édition nous garderons le partage, l'ambiance, l'engouement des participants et pour vous tous, les habitants de notre commune, votre enthousiasme ! (Nous avons réussi à doubler la population d'Hénanbihen l'espace des quelques heures 😊)

Les nombreux messages de remerciements en témoignent : " ambiance très conviviale et festive" , " très bonne organisation, balisage et animations" ou aussi " un village en effervescence" . Ces messages et vos sourires nous encouragent à continuer et nous vous disons encore MERCI ... et à l'année prochaine !

L'équipe Hénantrail

Photos et vidéos sur Facebook " trail nocturne Hénanbihen"

Amicale laïque de l'école publique d'Hénanbihen : feu de joie dimanche 14 janvier !



L'Amicale Laïque organise un **Feu de Joie** grâce à la collecte de vos sapins le **DIMANCHE 14 JANVIER à 17h** face à la caserne des pompiers.

Cet événement sera ouvert à tous, vin chaud et goûter sur place !

Des précisions vous seront données lors du bulletin de janvier pour le ramassage des sapins.



APE école publique d'Hénanbihen - école solidaire avec les boîtes de Noël !

Boîte de Noël
#ÉCOLESOLIDAIRE
À HENANBIHEN

1 Prenez une boîte
Une boîte à chaussure c'est parfait !

2 Remplissez-la avec le cœur
Précisez sur la boîte le destinataire : enfant (âge), ado, femme, personne âgée, ...

3 Emballez et c'est parti !
Déposez vos boîtes à l'École Publique d'Hénanbihen, 9h ou 16h30, les jours de classe

Dépot jusqu'au 08/12/23

123 - Ne pas jeter sur la voie publique

Parents et enfants de l'École Publique se mobilisent pour participer au Noël des plus démunis.

POUR QUI ? pour les enfants bénéficiaires du Centre des Restos du Cœur de Maignon et leurs familles, dont de nombreuses mamans solos

QUOI ? Une boîte type boîte à chaussures dans laquelle on met des objets pour faire plaisir (affaire chaude, gourmandise, jouet, produits d'hygiène, petit mot ou dessin...).

Vous êtes tous invités à nous rejoindre dans cette BELLE AVENTURE : l'avantage de soutenir ses voisins, c'est que ça réchauffe tout le monde 😊

Rendez-vous le 16 décembre à toutes les familles pour le spectacle de Noël des élèves et Joyeux Noël à tous !

Le bureau de l'APE : Aurélien, Emeline, Fabienne, Hélène, Joëlle, Morgane, Mickaël et Sébastien

Contact pour dépôt des boîtes jusqu'au 10/12/2023 : apehenanbihen@gmail.com

~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

SAMEDI 16 DÉCEMBRE
MARCHÉ ET SPECTACLE DE NOËL
SAINT DENOVAL
2ÈME ÉDITION
 À PARTIR DE 14H00

VENTE DE SAPINS

TARTIFLETTE SUR RÉSERVATION

VIN CHAUD

Au programme :

- Balade en calèche avec le Père Noël
- Exposants autour de l'église
- Messe à 18H
- Spectacle des enfants à 20H

Ecole Notre Dame des Champs - Saint Denoual
 Ecole Saint Joseph - Hénanbihen

BOITE AUX LETTRES DU PERE NOEL
 DU 1er AU 15 DECEMBRE 2023

COURRIER DE NOEL

Père Noël
 Pôle Nord
 Ataska

VIENS DEPOSER TA LETTRE DANS LA BOITE DU PERE NOEL SITUÉE A L'ECOLE ST JOSEPH 6 RUE LE FLANCHEC A HENANBIHEN

VENTE DE SAPINS DE NOËL

A retirer sur place
 A partir du 27 novembre
 Au 9 la ville téhérel
 22550 HENANBIHEN

Production locale
 Pied offert
 Qualité extra

Variété nordmann
 Plusieurs tailles disponibles

Nos sapins ne sont pas coupés à l'avance afin de préserver toute leur fraîcheur	100/125	20€
	125/150	25€
	150/175	30€
	175/200	35€
	200/250	40€

Contact:
 tel: 07.86.99.63.58
 mail: pro.laine.bataille@gmail.com

~ ANNONCES ~

Plaisir d'offrir,
 joie de recevoir
 UN VOYAGE UNIQUE AU CŒUR DE L'ÊTRE.

Noël est là !

Offrez une parenthèse bien-être grâce à la

Carte cadeau MADemoiselle Ô Naturel

Faites découvrir à vos proches, grâce à ce cadeau original, les bienfaits de la réflexologie plantaire.

Un moment unique à offrir !

Un instant de détente et de relaxation profonde du corps et de l'esprit.
 Un voyage unique au cœur de l'être afin de retrouver un parfait équilibre.

Le voyage commence ici...
 Emeline Douzamy - 06 67 19 81 01
 www.mademoiselleonaturel.fr
 Siret : 827 508 094 00030

ATELIER CRESPEL
 POTERIE DE MONTBRAN
 22550 HENANBIHEN

L'Atelier Crespel prépare les fêtes
 Tous les Dimanches de Décembre
 de 10 h à 18 h

Dimanche 3 Décembre
 Création d'oiseaux,
 de papillons
 et autres objets volants...
 Tournage et Modelage

Dimanche 10 Décembre
 Cuissons Raku
 Création de pièces sur
 Piedouche

Dimanche 17 Décembre
 Fabrication d'email
 De la formule à la recette

Pensez à vos commandes !



PARUTION ECLAIREUR
JANVIER 2024 :

En raison des fêtes de fin d'année, l'Eclaireur sera distribué la 2e semaine de janvier au lieu de la 1ère semaine.

Merci de votre compréhension.

Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 9H à 12H
- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49
 Mail : mairie.henanbihen@wanadoo.fr

Agence postale :

L'agence postale est ouverte :
 du **lundi au vendredi**
 de 9H à 12H

Directeur de Publication
 Jean-Michel LEBRET

Un panier bio près de chez vous, c'est possible !

La Binée Paysanne est une association de producteur bio créée en 2004. 25 producteurs/artisans bio et locaux vous proposent du pain, des légumes de saison, des produits laitiers (vache, brebis, chèvre), des pommes, des jus, du cidre, de la bière, des poulets, des œufs, de la viande porc, bœuf, agneau, des galettes, des conserves... rien n'est imposé, c'est à vous de choisir.

Venez retirer votre panier à la salle de la résidence du Parc (6 rue Le Flanchec)
 Quand : le vendredi, de 17 h30 à 19 h

Infos et commandes sur le site : www.labineepaysanne.com
 ou par téléphone : 02 96 72 83 48

~ AGENDA ~

Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 : Vacances scolaires de Noël

Dimanche 14 janvier : Feu de joie organisé par l'amicale laïque, à 17h face à la caserne des pompiers.

Vendredi 19 janvier : Vœux de la municipalité, à 19 h à la salle des fêtes

Parution du prochain Eclaireur Janvier 2024 : semaine 2 (du 8 janvier au 12 janvier 2024)
 Date limite d'envoi de vos articles : **vendredi 15 décembre** / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr